

Certificat d'Aptitude à Conduire en Sécurité - CACES® Recyclage R484 - Catégorie 1 : Ponts roulants et portiques à commande au sol

PONTS ROULANTS ET PORTIQUES

Personne qui conduit, utilise et entretient les ponts dans le respect des consignes de sécurité.

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6879/>

Objectifs

L'objectif est que l'apprenant doit au terme de cette formation, être formé dans l'utilisation et la connaissance des ponts roulants et portiques pour acquérir des compétences clés et accéder à un emploi à fort besoin de recrutement.

La Cnam a développé le dispositif CACES® en vue de prévenir les risques liés à la conduite d'engins de levage.

Ce dispositif définit les compétences pour conduire en sécurité des équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences.

Il permet de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail). Cette certification reprend les compétences définies dans la recommandation R. 484 citée dans le titre de ce dossier.

Public Visé

Titulaires d'un CACES® "Ponts roulants et portiques à commande au sol" arrivant à échéance.



Durée

14.00 Heures

2 Jours

Pré Requis

Pour se présenter à l'épreuve certificative du CACES® le candidat doit présenter une attestation, établie par un organisme spécialisé ou par son employeur, mentionnant qu'il a bénéficié d'une formation lui permettant a minima de disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique définis en annexe 2 de la Recommandation R.484 de la Cnam.

Lorsque l'organisme réalise consécutivement la formation requise et l'épreuve du CACES® correspondant, il n'est pas tenu de délivrer physiquement l'attestation avant le déroulement des épreuves. Il doit toutefois être en mesure de l'éditer sur demande.

Parcours pédagogique

PARTIE THEORIE (3 heures 30 minutes)

ENSEIGNEMENTS

- Connaissances générales,
- Technologie des Ponts roulants et portiques,
- Les principaux types de Ponts roulants et portiques,
- Notions élémentaires de physique,
- Capacité des Ponts roulants et des portiques,
- Risques liés à l'utilisation des Ponts roulants et des portiques,
- Exploitation des Ponts roulants et des portiques,
- Accessoires de levage et règles d'élingage,
- Vérifications d'usage des Ponts roulants et des portiques.

PARTIE PRATIQUE (3 heures 30 minutes)

MISE EN SITUATION

- Prise de poste et vérification,
- Conduite et manœuvres,
- Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance.

TEST CACES® (7 heures)

Les + métier

Acquérir les compétences nécessaires pour conduire un pont roulant ou un portique en toute sécurité dans le cadre de son activité.

Objectifs pédagogiques

- Être capable, conformément au référentiel de compétences R.484 de la CNAM de maîtriser la conduite des Ponts roulants et portiques.
- Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances sur la réglementation et assurant les vérifications adaptées pour garantir l'exploitation en sécurité d'un pont roulant ou d'un portique à commande au sol.
- Réaliser les opérations d'élingage des charges en sécurité.
- Réaliser les manœuvres et opérations de manutention en respectant les règles de sécurité.
- Réaliser les opérations de mise hors service du pont ou du portique, en identifiant les éventuels dysfonctionnements pour en rendre compte.

Méthodes mobilisées

- Echanges avec les stagiaires (questions ouvertes, partage des connaissances et expériences...),
- Alternance d'apports théoriques et pratiques :
 - Apports théoriques via des supports visuels et présentations interactives (vidéos de démonstrations et Power Point),
 - Apports pratiques avec des études de cas et des mises en situation de travail.
- Livret de formation remis aux stagiaires.

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateurs spécialisés dans la conduite et la manipulation des ponts roulants et portiques.

Méthodes d'évaluation

Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R. 484 de la Cnam et organisées en "test CACES®", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES®).

Ce texte précise que le test CACES® comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues

Modalités d'accessibilité handicap

Référente Handicap : Madame Anaïs GRANDE. Merci de nous consulter au préalable.

Tarifs

Inter (Par Stagiaire) : **Nous consulter**
Intra (Par Jour) : **Nous consulter**

Effectifs

De 4 à 6 personnes

Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur Mon Compte Formation : voir descriptif détaillé ci-dessous

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Validité certification : Date enregistrement 31/10/2024 | fin validité : 31/10/2029

1 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 484 catégorie 1 : Ponts roulants et portiques à commande au sol - RS 6879

